REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **24 septembre 2008**

Délibération n° 2008-0294

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest

objet : Opération de renouvellement urbain - Nouvelle mission d'accompagnement au relogement - Convention de participation financière avec la commune de Saint Priest

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 septembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Ariagno), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthelémy), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagorne), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Dubos (pouvoir à Mme Hamdiken-Ledesert), M. Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à Mme David M.), Lévêque (pouvoir à M. Claisse), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à M. David G.), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Serres (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Vaté).

Absents non excusés : MM. Barge, Julien-Laferrière, Deschamps, Genin, Guimet, Havard, Pillonel, Réale.

Séance publique du 24 septembre 2008

Délibération n° 2008-0294

commission principale :	urbanisme
commune (s) :	Saint Priest
objet :	**Opération de renouvellement urbain - Nouvelle mission d'accompagnement au relogement - Convention de participation financière avec la commune de Saint Priest**
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le quartier du centre ville de Saint Priest a été retenu en 2000 comme site d'une opération de renouvellement urbain (ORU). Dans ce cadre, le comité de pilotage du 23 juin 2004 a, notamment, validé les opérations suivantes :

- démolition dans le secteur Diderot des bâtiments Jaurès (80 logements) et Kléber (20 logements) : parc public Porte des Alpes Habitat (PAH),
- démolition secteur Central de 20 logements Lopofa : parc public PAH,
- démolition secteur Central des bâtiments A et B de la copropriété Alpes (198 logements) : maîtrise d'ouvrage communautaire,
- opérations de reconstitution de l'offre.

Pour permettre le relogement des habitants du parc privé et public concernés par les démolitions, la commune de Saint Priest a missionné un prestataire pour établir un diagnostic social et assurer la mission de relogement de ces habitants.

Par délibération n° 2004-2321 en date du 13 décembre 2004 complétée par la délibération n° 2007-3911 en date du 12 février 2007, le Conseil a approuvé la participation de la Communauté urbaine à cette mission de relogement estimée à 258 698,40 € TTC, avec le montage financier suivant :

- Etat	58 620,00 €
- Porte des Alpes	21 734,00 €
- Semcoda	2 804,00 €
- Opac du Rhône	1 870,00 €
- Commune de Saint Priest	102 550,40 €
- Communauté urbaine	71 120,00 €

En 2008, et bien que l'essentiel des relogements aient pu être réalisés, 38 ménages (locataires, hébergés ou décohabitants) restent à reloger, essentiellement sur la commune mais également sur d'autres communes du territoire communautaire.

La commune de Saint Priest et ses partenaires ont souhaité de nouveau faire appel à un prestataire extérieur pour organiser le relogement de ces ménages dans le parc social. Le coût de la mission est estimé à 38 631,00 € TTC. Une nouvelle participation financière de la Communauté urbaine a été sollicitée à hauteur de 50%, soit 19 315,50 € TTC.

Le plan de financement de cette mission est ainsi proposé :

- Commune de Saint Priest	19 315,50 €
- Communauté urbaine	19 315,50 €.

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la participation financière de la Communauté urbaine à la nouvelle mission d'accompagnement au relogement dans le cadre de l'Opération de renouvellement urbain (ORU) de Saint Priest, sous forme de subvention à la commune de Saint Priest (maître d'ouvrage) d'un montant de 19 315,50 € nets de taxes.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention à passer avec la commune de Saint Priest.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - compte 657 340 - fonction 824 - opération 0270.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 septembre 2008.